



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Aide à
l'investissement de
l'immobilier
d'entreprise :
attribution de
subventions

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 décembre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absent(s) : Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT, Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Omar AIT MOUH.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20211209-2021_223-DE

2021-223

Monsieur le Président rappelle les principes du règlement d'aide à l'investissement de l'immobilier d'entreprise approuvé par le conseil communautaire le 9 décembre 2020.

Monsieur le Président informe que l'entreprise SCI OCCIECO, dont le propriétaire principal est Monsieur DUTERTRE a déposé un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise. Cette SCI porterait le projet immobilier de la SARL ECOCLIMAT dont Monsieur DUTERTRE est également le propriétaire.

Monsieur le Président présente l'entreprise et son projet.

L'entreprise SARL ECOCLIMAT est une société de plomberie/chauffage basée 11, rue Riquet à CASTELNAUDARY, comme la SCI porteuse du foncier. Elle s'est diversifiée et se spécialise de plus en plus dans les offres de prestations d'énergies renouvelables : études thermiques et pompes à chaleur, ce qui requiert également maintenance et entretien. La partie plomberie a vocation à se réduire au fur et à mesure de l'augmentation de l'activité.

Le développement de cette activité semble apporter des garanties au travers de l'exclusivité territoriale (Aude) pour installer le matériel de marque Viessman mais nécessite de créer un bâtiment conforme à ce projet.

Cela permettra à l'entreprise de se différencier des autres entreprises de plomberie/chauffage du secteur pour être plutôt un interlocuteur privilégié de ces artisans.

L'entreprise n'emploie aujourd'hui qu'une personne, et indique prévoir de se développer avec 3 autres salariés à la création du bâtiment. Ce dernier est prévu chemin de Quinquiries à CASTELNAUDARY : bâtiment de 300 m² (150 m² de stockage et atelier, et 150 m² du bureaux et showroom) sur un terrain de 2 000 m².

L'entreprise précise que le bâtiment sera à énergie positive.

La faisabilité du projet d'après le prévisionnel remis par la SCI OCCIECO / SARL ECOCLIMAT est assurée par les éléments suivants :

Emprunts : 183 842 €

Subventions publiques : 78 789 €

Autofinancement : 0 K€

Le porteur de projet a produit une attestation de la banque autorisant un prêt pour lui et son associé dans la SCI (Monsieur DHIEUX), ainsi qu'un contrat de bail 3/6/9 entre la SCI et la SARL.

La société a précisé en outre qu'un bâtiment (dont le coût ne fait pas partie de la demande de financement) serait accolé à celui du présent projet pour permettre à l'entreprise OCCICLIMAT détenue par Monsieur DHIEUX de compléter l'offre proposée par la SARL ECOCLIMAT.

Suite à la proposition de la Commission Economie du 29 novembre 2021 de retenir ce projet à hauteur de 5% des dépenses éligibles, Monsieur le Président propose d'attribuer à la SCI OCCIECO, dans la mesure où elle porteuse immobilière de la SARL ECOCLIMAT pour le projet d'immobilier de l'entreprise décrit ci-dessus une aide sous la forme d'une subvention à l'investissement d'un montant de 12 642 € au maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ATTRIBUE à la SCI OCCIECO, pour le projet d'immobilier de l'entreprise décrit ci-dessus une aide sous la forme d'une subvention à l'investissement d'un montant de 12 642 € au maximum.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021_223-DE



2021-223

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER